



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Guides-conférenciers

Question écrite n° 30036

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation des guides-conférenciers. Certains guides conférenciers bénéficient des aides mises en place par l'État, notamment le chômage partiel. Cependant, des incertitudes existent encore. Tous les guides conférenciers ne relèvent pas du statut des indépendants ou fonctionnaires et certains ne sont donc pas concernés par les dispositifs actuels mis en place par le Gouvernement. Leur rythme de travail ressemble parfois à celui des intermittents du spectacle ou à des travailleurs saisonniers. Ce métier se répartit en statuts très différents, d'où un manque de visibilité. Par contre, leurs actions participent, pour l'ensemble, au rayonnement du tourisme et à la promotion du patrimoine comme de la culture française. L'activité de cette profession reprendra certainement très progressivement et de manière inégale sur le territoire national. Aussi, il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement en faveur des guides conférenciers afin que tous puissent bénéficier des aides instaurées par l'État, qu'aucun ne soit laissé pour compte et qu'une crise sociale ne s'ajoute pas aux crises sanitaire et économique.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30036

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3757

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)